

Séverine FERENC

Pleugueneuc, le 07 octobre 2018

A monsieur le Commissaire enquêteur

Objet : Industrie – enquête publique – QUADRAN Energies Libres

Avis dans le cadre de l'enquête publique sur l'implantation d'éoliennes sur les communes de Meillac et Pleugueneuc

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Par la présente, je me saisis du droit d'expression donné par l'enquête publique concernant le projet d'implantation d'éoliennes sur la commune de Pleugueneuc. Je veux vous faire part des inquiétudes économiques, sanitaires et citoyennes qui émergent dans notre famille ainsi que des entraves que ce projet fait peser sur nos libertés.

Habitante de Pleugueneuc au hameau de Pitrel depuis 2004, je souhaite ici, porter à votre connaissance que :

ce projet aura sur notre famille des répercussions économiques, en dévaluant notre maison dont nous sommes propriétaires depuis 2004.

Les porteurs de projet refusent de réaliser une étude d'impact sur la valeur des biens immobiliers des habitants des hameaux avoisinant au prétexte qu'une telle étude dépend de trop nombreux paramètres. Les paramètres sont pourtant simples : tous les nouveaux habitants des hameaux jouxtant le site d'implantation des éoliennes (résidant depuis moins de 2 ans) disent tous : soit qu'ils n'auraient pas acheté cette habitation s'ils avaient eu connaissance d'un tel projet, soit qu'ils auraient utilisé cet argument pour faire baisser le prix de la maison en question.

Pourquoi les notaires et agents immobiliers en charge de la vente de ses biens n'ont-ils pas informé les acheteurs alors que ce projet est en cours depuis près d'une dizaine d'années ? Parce qu'ils savaient très bien que cette information annulerait la vente.

De fait, la dévaluation de nos maisons sera donc bien une réalité : soit parce que les acheteurs nous proposeront des prix bien inférieurs à la valeur de nos maisons soient parce qu'ils ne voudront même pas s'y installer par principe de précaution. La dévaluation de nos biens sera de 20 à 30 % au minimum.

Notre maison au terme de notre emprunt bancaire (dans 10 ans) sera notre seul patrimoine. Patrimoine que nous comptons transmettre à nos enfants. Si ces éoliennes sont érigées, nous perdrons environ 30% de la valeur de notre maison, notre vie de travail ne jugulera jamais cette précarité financière. La paupérisation qui nous affectera se transmettra également à nos enfants. Issus tous deux d'un milieu ouvrier, nous sommes diplômés à Bac+ 5 et tous les efforts que nous avons consentis par les études et le travail seront réduits à néant par ce projet.

Ce projet induit des nuisances sanitaires :

Pour étayer ma démonstration, je m'appuie sur le rapport de l'Académie nationale de médecine datant du 9 mai 2017.

Ce récent rapport met en lumière 3 impacts sanitaires :

- Une conduite de projet défailante tenant à l'écart les riverains mis devant le fait accompli engendre sur eux des effets psychologiques néfastes : anxiété, colère, sentiments d'injustice et d'impuissance face à la puissance publique.
Telle est la conduite du projet mené par KDE / Quadran et agréé par nos élus locaux (vote favorable du Conseil municipal de Pleugueneuc le 20 septembre dernier) correspond en tous points à ces défaillances : projet en cours mutant de « petit éolien » à « grand éolien », défailance de publicité des réunions publiques, vote des élus avant la fin de l'enquête publique...
La conduite de ce projet jusqu'à présent comporte tous les facteurs favorisant anxiété et colère chez les riverains.
- La sensibilité aux ondes à basse fréquence produites par les éoliennes constitue une inconnue majeure de ce mode d'énergie sur lequel nous n'avons que peu de recul et qui à elle seule, mériterait un principe de précaution quant à l'installation à proximité des habitations.
- Nuisance sonore : le bruit produit par les éoliennes intermittent et aléatoire interdit toute habitation et perturbera la qualité du sommeil (périmètre de 1,5 km).

Ce rapport préconise des installations à 1500 m des maisons. Recommandation non suivie car elle induirait l'arrêt de la grande majorité des projets.

Ce projet constituera pour notre famille des entraves de mobilité : perte de liberté fondamentale.

J'ai décrit précédemment les conséquences économiques pour notre famille, elles constituent aussi une entrave à notre liberté européenne de circulation et d'installation.

Dans la conjoncture actuelle de l'emploi, si l'un de notre couple venait à perdre son emploi, le projet éolien hypothèquera notre capacité de mobilité professionnelle par la perte financière entraînée.

Et eu égard au marché de l'emploi de Pleugueneuc, je doute qu'il me suffise de « traverser la rue » pour trouver un autre emploi.

Ce projet éolien sans aucune contrepartie financière pour les riverains est donc une entrave à notre liberté de mobilité et nécessité de mobilité professionnelle.

Ce projet provoque sur notre famille une défiance citoyenne :

- En raison de la faible communication quant au projet de la part de nos élus.

Nos élus étant des interlocuteurs légitimes pour ce projet d'implantation, ont systématiquement répondu qu'ils ne pouvaient rien en dire s'agissant d'un projet privé. Cependant ce projet obtient dès à présent un avis favorable de la part de notre conseil municipal sans que nous ayons été reçus et avant la fin de l'enquête publique, ce qui n'est pas acceptable.

La seule réunion publique dont j'ai eu connaissance est celle du 30 mai 2018. J'en ai été informée par le riverain du hameau du Breil Caulnette. Il est fâcheux que cette réunion ait connu moins de publicité que l'habituelle course cycliste communale du lundi de Pentecôte.

Lors de la réunion publique du 30 mai, les porteurs de projets étaient chargés d'adresser un courrier aux habitants de Pleugueneuc faisant la publicité de cette réunion. 10% des personnes présentes avaient reçu ce courrier. Le dirigeant de la société KDE a aussitôt invoqué une défaillance de son prestataire d'adressage. Si la société KDE n'est pas en mesure de faire un publipostage pour convier aux réunions publiques, **je tremble quant à la sécurité qui entourera les éoliennes**. Est-ce à ce niveau de compétence qu'est confié la mise en œuvre d'un tel projet ? L'autre hypothèse est qu'au contraire leur objectif était atteint : « peu de personnes informées, peu de personnes présentes. La population accepte puisqu'elle ne se manifeste pas. »

Faudra-il des manifestations pour que notre voix soit entendue ?

Défiance citoyenne également en raison de l'engagement écologique de nos élus aux frais des riverains.

Non ce n'est pas seulement un projet privé : il a bien fallu des accords des instances représentatives des communes pour ce type d'implantation. Il a fallu des accords de collectivités locales pour passer d'un petit éolien à un projet de grand éolien.

L'éolien est le moins coûteux engagement écologique de nos communes : projet d'investissement privé, riverains qui subissent toutes les contraintes (bruit, visuel, nuisances sanitaires, dévaluation immobilière) et la commune qui en tire les bénéfices (apport de 120 000 euros annuels pour la commune et combien pour la communauté de communes ?).

En conclusion, ce projet provoque mon opposition et ma colère.

Cette opposition n'est pas simple à porter car, par ailleurs j'ai pleine conscience de la nécessité de la transition écologique de notre pays. Nous nous employons à notre mesure, à contribuer à la préservation de l'environnement : co-voiturage, aucune utilisation de pesticides ou de produits désherbants, installation et entretien de 2 fosses autonomes régulièrement visitées par les services de la communauté de communes. Ces 2 derniers points nous tiennent particulièrement à cœur pour la préservation de l'étang communal de notre hameau (classé en zone humide avec présence d'une espèce protégée de tritons).

Ce projet est construit sans nous et contre nous, alors que **nous sommes les principaux concernés : nous en subissons toutes les conséquences**.

Nos élus nous imposent le sacrifice de notre cadre de vie, de notre sécurité financière, du patrimoine de nos enfants, de notre liberté d'installation et de mobilité sans aucune contrepartie, ni compensation.

Par la présente, monsieur le commissaire enquêteur, **je vous prie de demander à monsieur le préfet la conduite d'une enquête indépendante d'efficacité énergétique de ce projet ainsi qu'une évaluation du préjudice sanitaire et économique pour les riverains**.

Je vous prie de recevoir mes salutations très respectueuses.

Séverine FERENC

